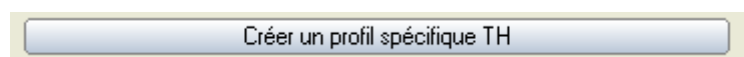


Ventiler les salaires et charges sur les comptes spécifiques des TH en ESAT - TCR

Le plan comptable officiel préconise l'utilisation du 643100 pour la rémunération directe des TH en ESAT et le 643200 pour l'aide au poste.

Pour ventiler au prorata les éléments, dans chaque profil comptable (Menu "Paramètres Généraux", option "Profils Comptable"), il existe un bouton



En activant ce bouton, le programme propose un nouvel écran de codification qu'il faut compléter comme suit :

Généralités du profil

Libellé du profil comptable

Données de comptabilisation spécifique aux travailleurs handicapés

Type de comptabilisation

Compte mensuel ☐ Comptabilisation détaillée ☐

Compte unique ou par défaut

Rubrique itérative :

Utiliser la ventilation spécifique du compte d'origine ☐

	Rubrique	Compte	Libelle
SALATELIER	Salaire atelier	6431000000	
SALISSURE	Prime de salissure	6431000000	
CPLDDTE	Aide au poste	6432000000	

Attention : les comptes présentés ci-dessus sont ceux d'une base de présentation, les clients qui utilisent d'autres comptes doivent renseigner leurs propres comptes

- Type de comptabilisation : liste de choix, sélectionner "Proportionnelle"
- Compte par défaut : zone obligatoire, renseigner le 6431 de la structure
- Rubrique itérative à sélectionner :
 - Cliquer sur le bouton, le programme affiche la liste des rubriques itératives
 - Repérer la rubrique SALAIRETH dans la liste
 - Cliquer une fois dessus, elle est alors surlignée en bleu
 - Valider par le V vert
- La liste des rubriques concernées apparaît
- Renseigner le 6431 de la structure pour les rubriques de salaire et le 6432 de la structure pour la ligne de l'aide au poste
- Valider l'écran par le V vert

Par défaut, le programme revient sur le premier écran de codification du profil comptable. Si le compte par défaut n'est pas renseigné, il faut compléter la zone. Sinon, il n'est pas permis de valider par le V vert.

Revision #5

Created 6 August 2026 14:25:28 by Jean François KERSERHO

Updated 6 August 2026 14:49:11 by Jean François KERSERHO